



PROTCOLE SANITAIRE REFUGE DU PLAN DE L'AIGUILLE

Le présent protocole repose sur les prescriptions gouvernementales, sa mise en œuvre nécessite l'engagement des gestionnaires et gardiens de refuge mais également celui des usagers qui veillent par leur comportement à la préservation de leur santé mais également des autres usagers du refuge.

Le protocole prévoit :

- Des dispositions d'ordre général ;
- Des aménagements et procédures spécifiques ;
- Des obligations pour les usagers.

Date de réouverture souhaitée

13 JUIN 2020

I - Présentation du refuge	
Localisation	Commune : Chamonix-Mont-Blanc Altitude : 2207 m
Capacité d'accueil nominale	Couchages : 39 Restauration : 40 à l'intérieur et 80 à l'extérieur
Superficie du refuge	300 m ²
Propriétaires	Consorts de la Montagne de Blaitière
Gardien	<i>QUENOT Claude</i> 75 , Impasse de la gare des Praz Tel : 06 65 64 27 53 Email : claudius74@hotmail.fr Nombre de personnels : 3

II - Dispositions générales



A – Capacité d'accueil	
Capacité d'accueil du refuge après la mise en œuvre du protocole sanitaire	Nombre de Couchages : 15 à 36 Capacité restauration : 36 à l'intérieur et 40 à l'extérieur
B – Système de réservation et de traçabilité	
Réservation obligatoire	<i>La réservation sera obligatoire et nominative Site de réservation : http://www.monrefugepaysdumontblanc.com</i>
Traçabilité des usagers	<i>Tous les usagers du refuge devront prendre connaissance de la charte du randonneur spéciale Covid-19 et la signer. Le responsable du groupe communiquera les noms et prénoms des personnes. Ces données seront conservées 14 jours. Le gardien s'engage à ne pas les conserver au-delà des délais nécessaires et à ne pas les utiliser à des fins commerciales.</i>
C- Procédure d'accueil des usagers	
Lavage des mains	<i>Il sera demandé aux usagers du refuge de venir munis de leur propre gel hydro alcoolique. Un distributeur de gel sera mis en place à l'entrée du bâtiment. Il sera impératif de se désinfecter les mains avant de pénétrer dans le refuge. Du gel hydro alcoolique sera à disposition à l'entrée du refuge, aux toilettes, aux douches et à la salle à manger.</i>
Mise à disposition des sabots	<i>Il sera recommandé aux usagers de venir munis de leurs propres chaussons. Cependant, afin de ne pas surcharger les sacs, des sabots plastiques seront prêtés à ceux qui le souhaitent. Ils seront récoltés en fin de séjour et désinfectés systématiquement.</i>
Check-in des usagers	<i>Dès la réservation, il sera demandé qu'une seule personne se présente à l'accueil et représente son groupe, afin d'éviter les regroupements dans les lieux de passage. Chaque groupe se verra attribuer son dortoir, mais aussi une table dédiée à laquelle il lui sera demandé de rester pour les repas mais aussi les moments de repos dans le refuge (lecture, discussion). Le responsable du groupe remettra les chartes signées au gardien et transmettra les informations complémentaires. Le port du masque sera demandé dans les espaces communs où la distanciation physique est difficile (entrée, couloirs, escaliers et accès douches et toilettes).</i>



Paiement	<i>Un paiement unique sera dans la mesure du possible demandé aux groupes afin d'éviter les regroupements autour de l'accueil.</i>
D – Disposition d'information et communication	
Affichage sur le site de réservation	<i>Communication claire permettant de responsabiliser les usagers : - Je réserve - Je monte en refuge uniquement si je suis en bonne santé - Je monte mon matériel individuel - Je ramène mes déchets (masques et literie jetable) - Je signe la charte des bonnes pratiques</i>
Affichage dans le refuge	<i>Les affichages rappelant les gestes barrière seront mis en place dès l'entrée du refuge et à chaque niveau. Les points d'eau et de désinfection seront signalés. Les principales consignes de sécurité seront rappelées en de nombreux points et en plusieurs langues.</i>
E - La gestion des circulations	
Distanciation physique	<i>Dans les lieux de passage le port du masque sera recommandé et exigé dès que la distance d'un mètre ne pourra être respectée. Le fait d'avoir un seul interlocuteur par groupe limitera les regroupements, ainsi que le fait de garder la même table durant tout le séjour. Les départs le matin pourront être décalés pour éviter les regroupements dans le couloir et le hall d'entrée.</i>
F - En cas de suspicion de Covid-19	
Lieu dédié	<i>Une chambre sera réservée pour le cas où une personne présenterait des symptômes du Covid-19</i>
Procédure mise en place	<i>Si une personne présente des symptômes de Covid-19, elle sera immédiatement isolée dans la chambre prévue à cet effet en attendant les directives et intervention des autorités compétentes, à qui les fiches contact de tous les usagers du refuge seront transmises</i>



III – Aménagements et procédures spécifiques	
A – Dortoirs et couchages	
Configuration des dortoirs	<i>La capacité des dortoirs sera diminuée. Le refuge dispose de 7 petits dortoirs et de 1 petite chambre. Le nombre maximum de personnes par pièce sera de 8. Les familles, et groupes constitués pourront facilement être entre eux.</i>
Cloisonnement	<i>Il n'y a pas de nécessité de cloisonner puisque les lits sont individuels ou doubles.</i>
Gestion des flux	<i>Le masque sera obligatoire dans les lieux de croisement dès lors que la distance ne pourra être respectée. Nous veillerons à la bonne application de cette mesure.</i>
Literie	<i>Il sera demandé à chaque personne de venir munie d'un sac de couchage. Les matelas seront équipés d'un drap housse qui sera lavé après chaque utilisation, ainsi que la taie d'oreiller. Les couettes seront supprimées des dortoirs. De plus, les dortoirs seront désinfectés tous les jours.</i>
B – Restauration	
Configuration de la salle commune	<i>Les tables seront distantes d'un mètre. Le personnel de service pourra circuler sans trop de proximité. Le sel, poivre et moutarde seront présentés en format individuel. Tous les livres et revues ont été retirés. Les cartes seront affichées sur des ardoises afin que des menus ne circulent pas de mains en mains.</i>
Configuration de la terrasse	<i>La terrasse étant grande, l'emplacement des tables ne posera pas de problème. Une distance d'un mètre sera respectée. . Il sera demandé aux usagers de ne pas déplacer chaises et tables afin de conserver les distances définies. Les cartes et plats du jour seront affichés sur des ardoises afin que des menus ne circulent pas de mains en mains.</i>
Adaptation des services	<i>La salle à manger dispose du même nombre de place que les dortoirs (36), il n'est pas nécessaire de proposer deux services. Le buffet du petit déjeuner sera supprimé et remplacé par un service à table. Les condiments, le pain, les confitures, le beurre et les sauces seront proposés en portions individuelles.</i>



C - Sanitaires	
Points d'eau, lavage des mains	<i>Du gel hydro alcoolique sera disponible à l'entrée. La désinfection des mains avant de pénétrer dans le bâtiment sera obligatoire. Aux toilettes et aux douches se trouve un lavabo avec du savon. . Du gel hydro alcoolique sera aussi à disposition à l'entrée de la salle à manger.</i>
D – Nettoyage et désinfection des locaux/du mobilier/du matériel	
Mise en œuvre des mesures d'hygiène avant et après les services	<i>Toutes les tables et chaises seront nettoyées et désinfectées après chaque usage. Les poignées de porte feront l'objet d'une désinfection quotidienne. Les tables de terrasse ne seront pas oubliées.</i>
Mise en œuvre du nettoyage et de la désinfection des locaux	<i>Les dortoirs seront quotidiennement désinfectés et aérés. Les douches et toilettes seront nettoyées quotidiennement avec du produit désinfectant adapté ainsi que toutes les surfaces, sols, interrupteurs, poignées de portes, rampes d'escalier... La procédure de nettoyage fera l'objet d'un document écrit avec une chronologie à respecter afin d'éviter tout oubli.</i>
Mise en œuvre du nettoyage et de la désinfection du matériel personnel	<i>Il sera demandé aux clients de mettre la literie dans un bac réservé à cet effet s après utilisation. Les sabots plastiques seront déposés dans un bac spécial et seront désinfectés à l'aide d'un virucide adapté après chaque usage et avant d'être remis en circulation.</i>
Aération	<i>Les dortoirs seront aérés (portes et fenêtres ouverts afin de créer une circulation d'air) dès le départ des hôtes jusqu'à l'arrivée des suivants, et il sera fortement recommandé à ceux-ci de garder les fenêtres ouvertes pendant la nuit. Tant que le temps sera beau les portes du hall seront maintenues ouvertes afin d'éviter les contacts et d'aérer l'entrée.</i>
E – Mesures spécifiques pour les gardiens et aides gardiens	
Matériel de protection sanitaire	<i>Des masques, des gants et du gel seront à disposition du personnel, qui devra porter le masque durant le service. La pharmacie du refuge est équipée d'un thermomètre.</i>



Mesures barrières à mettre en œuvre	<p><i>Toute l'équipe sera sensibilisée à la nécessité de maintenir les mesures barrières.</i></p> <p><i>Une place confortable entre les tables permettra de faire le service dans de bonnes conditions de distanciation.</i></p> <p><i>Si un membre de l'équipe est amené à se rendre dans un espace commun (hall d'entrée, dortoir) il devra porter le masque dès lors que les distances sanitaires ne pourront être respectées.</i></p>
Formation	<p><i>L'ensemble du personnel sera formé au protocole sanitaire.</i></p> <p><i>Le gardien sera particulièrement attentif à ce que ce protocole et toutes les mesures sanitaires (protection, désinfection) soient scrupuleusement respectés par son équipe, ainsi qu'à la bonne santé de celle-ci.</i></p>



IV – Responsabilisation et obligation des usagers	
Responsabilisation	<i>Chaque personne arrivant au refuge aura au préalable réservé, signé la charte et aura été informée, soit directement par l'équipe du refuge, soit par son responsable de groupe, des mesures spécifiques et des comportements à adopter. Elle se sera également engagée à ne présenter aucun symptôme et à signaler ceux-ci s'ils survenaient durant son séjour.</i>
Équipement personnel	<i>Chaque personne devra se doter de son équipement personnel de protection sanitaire : gel hydro alcoolique et masque même si du matériel est prévu par le refuge. Chaque personne devra se doter de son équipement personnel : sac de couchage, si possible chaussons.</i>
Charte d'engagement individuel	<i>Chaque usager devra signer une charte des règles et bonnes pratiques (en annexe)</i>
Permettre la traçabilité	<i>Chaque responsable de groupe devra fournir les identités et contacts des usagers qui l'accompagnent (intégré dans la charte)</i>

Remarques générales

Le gardien et le personnel du Refuge du Plan de l'Aiguille mettront tout en œuvre pour respecter les règles sanitaires et limiter les risques de contamination.



Signature du protocole

Le propriétaire (Le président des Consorts de la Montagne de Blaitière),
Eric Thiolière

Signature du protocole

Le gardien,
Claude Quenot

Visa de la mairie

Partie réservée à la préfecture

Date de réception du protocole :

Si besoin :

-Demande de pièce complémentaire :

Pièces annexées

- modèle de charte d'engagement individuel